



## SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 21 juin 2017 à 19h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. MIZZON Jean-Marie

### Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel
M. CINO Frédéric	M. OCTAVE Henri	M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline
M. BAUR Denis	M. DI BARTOLOMEO R.	Mme FRIIO Marie-Rose	M. LORENTZ Maurice
Mme ZYDEK Christine	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René	M. BECKER Patrick
M. BOGUET Henri	M. CHRISTNACKER Daniel	M. FERRERO Marc	M. KLOP Jean
Mme RENAUX Patricia	M. SCHITZ Denis	M. SCHREIBER Roger	M. GREINER Philippe
M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.	M. JURCZAK Serge	M. LAVAUT José
M. MEDVES Jean-François	Mme SPERANDIO F.	M. TARILLON Philippe	M. TOCZEK Jean-Paul

### Procurations :

M. PETERMANN Mathieu	a donné procuration à	M. BALCERZAK Roland
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. NOEL Guy		Mme ZYDEK Christine
M. LEUBE Michel		M. VUILLEMARD Patrick
Mme BRIER Marcelle		M. BOGUET Henri
M. LOUIS Jean-Charles		M. CHRISTNACKER Daniel
M. WALTER Jean-Marie		M. MIZZON Jean-Marie
Mme KHAMASSI Kheira		M. HEYERT Jean-Marc
Mme SASSELLA Sylvie		M. JURCZAK Serge

### Absents excusés :

M. LA VAULLEE J.-Pierre	M. LANGENFELD Guy	M. IORIO Antoine
Mme CEDAT-VERGNE Nath.	M. WANNINGER J.-Marc	M. DORVEAUX Lionel
M. GANDECKI Claude	M. FRIJO Antoine	M. SAPIN Bruno
M. PERON Patrick	M. PERLATI Daniel	

### Absents non excusés:

Mme FICARRA Béatrice	M. LEBOURG Gérald	M. LATTWEIN Jean-François
M. SEGURA Olivier	M. BROUILLET Laurent	Mme VENTOLINI F.

**Du début (19h13) à la fin de la séance :**

**Membres en exercice : 59**  
**Présents : 33**  
**Procurations : 9**  
**Absents : 17**

La séance est levée à 19h51.

**Assistaient en outre :**

Mme COLNOT Isabelle, Directrice générale du SMiTU  
M. ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU  
Mme BERNIER Sophie, Responsable des affaires juridiques du SMiTU  
Mme SCHLIENGER Sylvaine, Chargée de mission PDU du SMiTU  
Mme BERNASSOLA Nathalie, Chargée de mission Communication du SMiTU  
Mme RAGNI Sandrine, Secrétaire assistante du SMiTU

**POINT I.14 – DELIBERATION N° 2017/40 - AVENANT N°2 A LA CONVENTION PORTANT PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LE SMiTU ET LE SYDELON**

Vu l'article L.5111-1 du Code général des collectivités territoriales par lequel le législateur entend favoriser la coopération entre les personnes publiques afin de mettre en commun leurs ressources et leurs compétences ;

Vu la convention portant prestation de services entre le Syndicat mixte intercommunal des transports urbains de Thionville (SMiTU) et le Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lorraine nord (SYDELON) ;

Vu l'avenant n°1 à la convention de prestations de services conclue le 15 juin 2016 ;

Le SMiTU souhaite modifier l'organisation du service juridique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Dans cette perspective, le temps de travail du poste mutualisé doit être revu.

Aussi, les prévisions d'utilisation sont ajustées et ramenées à 17,5 heures par semaine.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à la convention portant prestations de services entre le SMiTU et le SYDELON.

Le Bureau Syndical en date du 31 mai 2017 ainsi que la commission Finances – Personnel en date du 15 juin 2017 ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer l'avenant n°2 à la convention portant prestations de services entre le SMiTU et le SYDELON.

Pour extrait conforme,  
A Yutz, le 22 juin 2017  
Le Président

Jean-Marie MIZZON



PUBLIÉ-NOTIFIÉ  
Le 22/06/2017  
Le Président du SMiTU